



# Communiqué de presse

Strasbourg,  
le 25 novembre 2019

## **Agrément des dépanneurs de véhicules légers et poids lourds sur les autoroutes non concédées du Bas-Rhin : appel à candidatures**

Les agréments pour le dépannage de véhicules légers et poids lourds sur les autoroutes du département arriveront à échéance le 31 mars 2020.

Ils sont délivrés en fonction des besoins par secteur autoroutier, au regard de l'examen du dossier de candidature et de contrôles permettant de vérifier que l'établissement demandeur remplit l'ensemble des conditions exigées par le cahier des charges fixant les conditions d'agrément dans le Bas-Rhin.

Les dépanneurs souhaitant bénéficier d'un agrément en 2020 doivent adresser à la Préfecture du Bas-Rhin leur demande accompagnée du dossier avant le **31 décembre 2019**, à l'adresse ci-après :

**Préfecture du Bas-Rhin**  
**Direction des Sécurités - Bureau des Polices Administratives**  
*Section des professions réglementées de la route*  
*5, place de la République*  
**67073 STRASBOURG**

La composition du dossier et les cahiers des charges V.L. et P.L. sont disponibles sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Activites-et-professions-reglementees/Section-des-professions-reglementees-de-la-route-Competences-Accueil-Contacts/Depannage-sur-autoroutes-non-concedees>

Ils peuvent être également demandés par messagerie à l'adresse suivante : [pref-professions-reglementees-route@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-professions-reglementees-route@bas-rhin.gouv.fr)

### **Contact presse**

Aurélie CONTRECIVILE  
Tél. : 06 73 85 16 45  
Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la  
communication  
interministérielle

Mail : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)  
Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est